



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
27 novembre 2015
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2016
25-29 janvier 2016, New York
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour l'Éthiopie
(2016-2020)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques	8
IV. Suivi et évaluation	9
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour l'Éthiopie (2016-2020)	11



I. Considérations générales

1. L'Éthiopie envisage de devenir un pays à revenu intermédiaire et une économie neutre sous l'angle du carbone à l'horizon 2025. D'après les données officielles, le pays affiche une croissance économique vaste et rapide, qui s'élève en moyenne à 10,9 %, et une augmentation du produit intérieur brut (PIB) réel par habitant de 8,3 % par an sur les 11 dernières années. L'Éthiopie a également réalisé d'importants progrès en ce qui concerne de nombreux indicateurs du développement social et humain (Banque mondiale, 2015). La pauvreté a considérablement diminué, passant de 38,7 % en 2005 à 29,6 % en 2011, et devrait baisser encore pour atteindre 23,4 % en 2015. Les inégalités de revenus, mesurées grâce au coefficient de Gini, demeurent faibles et stables aux alentours de 0,3 pour les 10 dernières années. Le pays est sur la bonne voie pour réaliser six des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à la fin de l'année 2015 et s'efforce d'atteindre les objectifs 3 et 5 (Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, 2014). L'Indice de développement humain (IDH) de l'Éthiopie a sensiblement augmenté, passant de 0,250 en 2000 à 0,435 en 2014, soit une progression annuelle moyenne de 3,4 % (PNUD, 2014).

2. En dépit de ces résultats remarquables en matière de croissance, la pauvreté et le dénuement demeurent de sérieux problèmes de développement qu'il conviendra de résoudre par le biais de la prochaine stratégie de développement à moyen terme, à savoir le deuxième Plan de croissance et de transformation 2016-2020 (GTP II), notamment en y intégrant les objectifs de développement durable. Le rapport national de 2014 sur le développement humain de l'Éthiopie laisse apparaître des disparités et inégalités régionales, les régions d'Afar, de Somali, d'Amhara et d'Oromia affichant des IDH inférieurs à la moyenne nationale de 0,461. Bien que la croissance économique rapide ait contribué à la réduction de la pauvreté en zone rurale et en zone urbaine en permettant à 2,5 millions de personnes de sortir de la pauvreté, le nombre absolu de pauvres reste inchangé (25 millions de personnes sur une population totale d'environ 96 millions) depuis 15 ans, du fait de la forte croissance démographique. Les pauvres vivent majoritairement dans les zones rurales et pastorales et représentent 30,4 % de la population rurale totale (Ministère des finances et du développement économique, 2011), qui souffre d'une insécurité alimentaire chronique due aux fluctuations des précipitations. Le dénuement touche les femmes et les filles éthiopiennes de manière disproportionnée, du fait de facteurs relatifs aux normes sociales et aux traditions, qui s'opposent à leur pleine participation. Cela se traduit par un taux de mortalité maternelle élevé : 420 décès pour 100 000 naissances vivantes, alors que l'objectif est de 267 décès (Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, 2014). En 2013, avec un résultat de 0,547, le pays se classait 120^e sur 149 pour l'Indice d'inégalité entre les sexes. Ce sont les jeunes et les femmes en zone urbaine qui sont le plus touchés par le chômage, avec des taux de chômage respectifs de 22,8 et 24,1 % (Bureau central éthiopien des statistiques, CSA, 2014).

3. Pour accélérer l'inclusion sociale et permettre à 25 millions de personnes de sortir de la pauvreté, les niveaux de croissance économique doivent être soutenus. Il convient donc de renforcer les capacités nationales en ce qui concerne les politiques et les institutions, afin qu'elles soient en mesure de soutenir le changement transformationnel et de stimuler la productivité et le développement du secteur privé en faveur d'une croissance améliorant la situation des pauvres et profitant à tous. Le

secteur agricole, qui représente 40 % du PIB et 73 % de la population active totale, se caractérise par sa faible productivité et sa lenteur en matière d'adoption des innovations technologiques (Ministère des finances et du développement économique, 2014). Il est peu probable que la transformation structurelle de l'économie puisse s'opérer en l'absence d'amélioration de la productivité du secteur manufacturier, qui ne représente à l'heure actuelle que 4,2 % du PIB. L'Éthiopie est classée à la 125^e place de l'enquête *Doing Business 2014* de la Banque mondiale, ce qui montre que l'environnement des affaires n'est pas suffisamment compétitif pour permettre un fort développement du secteur privé. Le secteur des exportations ne représente en moyenne que 11 % du PIB, l'objectif du Plan de croissance et de transformation étant de 22,5 % (GTP I, Ministère des finances et du développement économique, 2014). Cela est dû en grande partie à la faiblesse du système logistique, qui représente 70 % des coûts de transaction pour l'ensemble des exportations, doublée d'un manque de personnel qualifié. D'après les estimations, 700 000 personnes vivent du tourisme (Ministère des finances et du développement économique, 2013), mais le secteur demeure sous-développé du fait de contraintes liées aux capacités des institutions et des infrastructures. Il est admis que le manque d'accès au financement, associé à la faiblesse de l'écosystème entrepreneurial, est un obstacle majeur à la construction d'un secteur privé fort et dynamique.

4. Le pays est de plus en plus exposé à de nombreux chocs, ce qui risque de faire obstacle à toute réduction importante de la pauvreté. Il est en effet exposé au changement et à la variabilité climatiques, aux catastrophes naturelles et à l'insécurité humaine, et est classé dans la catégorie des pays à très haut risque de l'*Index for Risk Management*, avec un score de 6,4¹. Par exemple, 35,1 % des ménages ruraux subissent au moins un choc (rapport sur la pauvreté du Ministère des finances et du développement économique, 2013). Les risques et les changements climatiques ont des effets disproportionnés sur les femmes (*Population and Housing Census of Ethiopia*, CSA, 2007). La croissance démographique, avec une population devant atteindre les 130 millions d'ici à 2025, posera de graves problèmes sociaux et écologiques. Cette tendance engendre également une dégradation considérable des ressources environnementales, à commencer par la déforestation. Environ 9 millions d'hectares de couvert forestier pourraient ainsi disparaître entre 2010 et 2030, occasionnant la perte de plus de 22 millions de tonnes de biomasse ligneuse (Stratégie *Climate-Resilient Green Economy (CRGE)*, 2014). Cette dégradation environnementale est aggravée par le fait que quelque 7 à 8 % de l'économie éthiopienne sont affectés par le changement climatique et que le maintien du taux de croissance économique à 11 % (niveau de référence visé) pourrait nécessiter d'investir entre 1,2 et 1,5 milliard de dollars par an pour l'atténuation et l'adaptation (Stratégie *CRGE*, 2014). Bien que l'Éthiopie soit un pays stable, elle est située dans une région touchée par des conflits et en subit des conséquences, à commencer par l'afflux de réfugiés. Ainsi, à la fin de l'année 2014, l'Éthiopie est devenue le pays d'Afrique accueillant le plus grand nombre de réfugiés, selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

5. Conscient du fait que les problèmes de gouvernance risquent de mettre à mal les progrès remarquables accomplis en matière de développement économique et de réduction de la pauvreté, le Gouvernement a classé la bonne gouvernance au rang de

¹ Voir <http://www.inform-index.org/Results/Country-profiles?iso3=ETH>.

ses priorités (conclusions du 10^e congrès du Front démocratique révolutionnaire du peuple éthiopien, 2015). Les principaux défis à relever en la matière consistent à : accorder plus de place à la compétition électorale tout en préservant la stabilité intérieure; approfondir le processus d'observation indépendante et nationale des élections; accorder plus de place à la société civile et aux médias et améliorer l'accès à l'information et aux données; améliorer la responsabilité et l'efficacité des autorités publiques dans la mise en œuvre des politiques, des services et des résultats sur le plan du développement; renforcer la capacité à mobiliser des ressources, notamment pour la création de recettes fiscales aux échelons infranationaux (rapport annuel du programme *Developing Regional States*, 2014).

6. Bien que des améliorations aient eu lieu en ce qui concerne la représentation des femmes aux échelons décisionnels (elles représentent actuellement 34 % de l'exécutif, 38,7 % du législatif et 20,6 % du judiciaire), leur participation demeure faible d'un point de vue qualitatif (Ministère de la femme, de l'enfance et de la jeunesse, 2014; Conseil électoral national éthiopien (NEBE), 2015). Des progrès remarquables ont été accomplis en matière d'accès à la justice, mais il convient d'améliorer les capacités et l'intégrité des acteurs judiciaires, ainsi que la qualité de l'aide judiciaire destinée aux femmes et aux groupes vulnérables (rapport national de 2014 sur le développement humain). Il importe également que l'Éthiopie consolide sa stabilité intérieure et fasse de sa diversité une stratégie pour maîtriser les relations sociales et religieuses dans tous les aspects de la société et tirer parti de son riche héritage culturel pour la consolidation des structures étatiques.

7. Durant le programme de pays précédent, le PNUD a contribué, par son soutien, à l'instauration d'institutions clefs pour la transformation de l'économie, à savoir la Bourse de commerce éthiopienne, l'Agence pour la transformation de l'agriculture (ATA), le Centre de développement de l'entrepreneuriat et l'Organisation éthiopienne du tourisme (ETO). L'ATA, par exemple, a permis d'améliorer de 70 % la productivité d'une céréale de base (le teff) grâce à des méthodes de mécanisation (rapport du Programme de croissance agricole, 2015).

8. Le PNUD et d'autres partenaires du développement ont soutenu l'élaboration de la Stratégie *CRGE*, en poursuivant l'objectif global de mise en place d'une économie verte neutre du point de vue des émissions de CO₂ et à l'épreuve du changement climatique à l'horizon 2025. Le Bureau de pays et d'autres partenaires ont aidé l'Éthiopie à créer, dans le cadre de cette Stratégie, un mécanisme qui a mobilisé plus de 40,6 millions de dollars en provenance de l'Agence autrichienne de coopération au développement, de l'Agence danoise de développement international (DANIDA), du Gouvernement norvégien et du Ministère du développement international du Royaume-Uni. Grâce aux interventions en matière de gestion des risques de catastrophes (GRC) et de rétablissement des moyens de subsistance, le Gouvernement a pu davantage anticiper les sécheresses à répétition dévastatrices dans la Corne de l'Afrique, y faire face et s'en remettre, notamment au travers de l'aide alimentaire d'urgence fournie à 4,5 millions de personnes en Éthiopie en 2011. Le PNUD, en tant que partenaire de développement impartial et de confiance aux yeux du Gouvernement, a mis à profit son rôle d'intermédiaire au sein des partenaires de développement pour promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit.

9. L'évaluation finale du programme concernant les institutions démocratiques montre que le PNUD, de par son rôle de coordinateur, a renforcé les capacités des

principales institutions démocratiques garantes des principes de surveillance et de responsabilité telles que la Chambre des représentants du peuple, la Chambre de la Fédération, la Commission éthiopienne des droits de l'homme, le Médiateur, la Commission fédérale d'éthique et de lutte contre la corruption et les vérificateurs généraux des comptes fédéraux/régionaux. L'appropriation nationale, l'engagement politique à haut niveau et le rôle du PNUD dans le partage des connaissances ont été identifiés, dans l'évaluation des résultats des activités de développement de 2015, comme des facteurs clefs de la réussite.

10. Malgré une forte appropriation par le Gouvernement et des possibilités d'intensification, des problèmes persistent. L'évaluation des résultats des activités de développement souligne certains problèmes au niveau de la mise en œuvre du programme, notamment la nécessité de renforcer les capacités des partenaires d'exécution, d'intégrer les résultats en matière de développement aux différents secteurs et régions et de disposer de stratégies de sortie claires et d'un meilleur ciblage pour des résultats probants sur le plan du développement. Le programme proposé s'appuiera sur les acquis du dernier programme et créera des synergies avec les priorités nationales définies dans le deuxième Plan de croissance et de transformation.

11. L'orientation stratégique dominante des interventions du PNUD consistera à renforcer les capacités des acteurs, institutions et systèmes nationaux afin d'accélérer la croissance économique diversifiée et durable, étayée par une approche globale de renforcement de la résilience promouvant une amélioration simultanée des moyens de subsistance et des ressources naturelles dont dépendent tant de vies. Le renforcement de la responsabilité et des acquis démocratiques, notamment la participation accrue des femmes, constituera la base indispensable à cette croissance sans exclusion et durable. Le PNUD jouera un rôle clef dans le déploiement des objectifs de développement durable en intervenant en amont et en aval pour respecter le Programme 2030. Il s'agira notamment de travailler en étroite collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies pour intégrer ces objectifs au deuxième Plan de croissance et de transformation, et de coopérer avec l'équipe de pays des Nations Unies en ce qui concerne le plaidoyer, le calcul des coûts et la mise en œuvre des objectifs. Pour élaborer ses politiques, le PNUD s'appuiera sur des faits vérifiés notamment en matière de renforcement de la résilience, de l'amélioration des capacités d'absorption, d'adaptation et de transformation des communautés à risque et de la mise en place de réponses appropriées, coordonnées et exécutées en temps voulu face aux risques et aux chocs.

II. Priorités du programme et partenariats

12. Ce programme s'inspire du plan stratégique du PNUD pour 2014-2017 et est aligné sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2016-2020. Le PNUAD prend pleinement en compte le contexte national, les priorités nationales en matière de développement, telles qu'exposées dans le deuxième Plan de croissance et de transformation (2016-2020), et les objectifs de développement durable. Dans le cadre de ce programme, les initiatives de réduction de la pauvreté et de développement humain durable seront axées sur les trois composantes interdépendantes et transformatives suivantes.

Pilier I**Accélération de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté**

13. Le PNUD appuiera l'accélération de la croissance économique favorable aux pauvres en ciblant des interventions stratégiques dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, du tourisme et du développement du secteur privé. Il insistera sur le soutien au renforcement des capacités politiques et institutionnelles aux échelons national et infranational afin d'apporter de l'innovation et des pratiques éprouvées et de renforcer les connaissances, les compétences et les systèmes. Compte tenu de l'importance stratégique que revêt le secteur agricole pour la réduction de la pauvreté et les moyens de subsistance, en complément de l'assistance technique agricole fournie par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le PNUD maintiendra son soutien au renforcement des capacités institutionnelles de l'ATA et du Ministère de l'agriculture, en mettant à profit les partenariats existant avec le Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada et la Fondation Bill et Melinda Gates. Ce soutien favorisera l'adoption par les agriculteurs/pasteurs de la technologie et de l'innovation agricoles et renforcera les capacités à proposer des politiques agricoles et des services d'appui dans l'agro-industrie.

14. Le PNUD soutiendra une approche inclusive de l'industrialisation afin de créer des possibilités d'emploi pour les jeunes et les femmes. Il axera son action sur la prestation de services consultatifs pour l'élaboration des politiques auprès du Ministère de l'industrie et sur le soutien au renforcement des capacités destiné aux instituts de développement de la métallurgie (*Metal Industries Development Institute*), de l'industrie textile (*Textile Industries Development Institute*) ainsi que de l'industrie alimentaire, des boissons et pharmaceutique (*Food, Beverage and Pharmaceutical Industry Development Institute*) en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONU DI). Le PNUD prendra part à la mise en œuvre de la stratégie logistique nationale afin d'améliorer les résultats en matière de commerce et d'exportation.

15. Le PNUD contribuera au renforcement du rôle du secteur privé dans le développement économique en promouvant l'entrepreneuriat, en améliorant l'accès au financement, notamment aux instruments financiers novateurs, et en libérant le potentiel de croissance des petites, moyennes et microentreprises (PMME) en insistant particulièrement sur les femmes et les jeunes. Le PNUD mettra à profit son partenariat avec Microsoft pour soutenir l'innovation et l'entrepreneuriat, en ciblant tout particulièrement la formation professionnelle des jeunes. Sur la base de son soutien initial à la création de l'Organisation éthiopienne du tourisme, le PNUD exploitera ses partenariats avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Union européenne (UE) et le Ministère du développement international du Royaume-Uni afin de renforcer les capacités institutionnelles en vue du développement d'un tourisme durable en Éthiopie.

Pilier II**Changement climatique et renforcement de la résilience**

16. Afin d'aider le Gouvernement dans son ambition de parvenir à une croissance rapide, sans exclusion et verte, le PNUD fournira un soutien en amont et en aval pour la mise en œuvre de la Stratégie CRGE en ciblant les ministères de tutelle

concernés, les pouvoirs publics régionaux et les collectivités locales. Le PNUD se concertera et se coordonnera également avec les autres partenaires de développement concernés afin de veiller à la bonne mise en œuvre de la Stratégie CRGE. C'est une approche à 360 degrés du renforcement de la résilience qui sera adoptée en associant l'ensemble des interventions en matière d'adaptation au changement climatique ainsi que d'atténuation de ses effets, de GRC, de biodiversité, de préservation des écosystèmes, de gestion des ressources naturelles, de sécurité alimentaire et de rétablissement des moyens de subsistance. Cette approche sera mise en œuvre au moyen d'un programme global rattachant toutes les interventions en vue du renforcement de la résilience aux efforts de renforcement des capacités institutionnelles du pilier III (voir ci-dessous), sans oublier des liens avec le pilier I afin de veiller à la prise en compte de la croissance verte dans le développement économique et la réduction de la pauvreté. Le PNUD veillera au bon fonctionnement du mécanisme de la stratégie CRGE afin de mobiliser des ressources additionnelles provenant du Ministère du développement international du Royaume-Uni, de l'Agence danoise de développement international (DANIDA), du Gouvernement norvégien et du Fonds vert pour le climat. Il soutient également la mesure d'atténuation adaptée au contexte national, au moyen de paiements basés sur les résultats et de mécanismes de financement de la lutte contre les émissions de carbone.

17. Le PNUD coopèrera avec la Banque africaine de développement, la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et la Banque mondiale afin d'aider le Gouvernement à renforcer le réseau national pour l'établissement d'un profil de risques et le partage d'informations sur le climat et à améliorer le système d'alerte rapide et de réaction. Cette intervention ciblera les communautés à risque afin qu'elles aient accès à des informations actualisées sur le climat et soient ainsi en mesure d'améliorer leur résilience face aux catastrophes et aux effets du changement climatique. Le PNUD viendra aussi en aide aux communautés pastorales et agro-pastorales des régions de Gambela, de Somali, d'Afar, de Benshagul-Gumuz, des nations, nationalités et peuples du Sud, d'Oromia et d'Amhara, afin de leur procurer les moyens de faire face aux sécheresses, aux inondations et à l'afflux de réfugiés, qui représentent des menaces imminentes pour leurs moyens de subsistance. En collaboration avec le Gouvernement, le PNUD s'efforcera de reproduire à grande échelle les réussites de ce ciblage régional. En étroite collaboration avec l'*African Centre for Disaster Risk Management*, le PNUD fera appel à la coopération Sud-Sud en partenariat avec le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes pour les activités de formation et de mise en commun des enseignements tirés de l'expérience et des bonnes pratiques.

18. Le PNUD appuiera la stratégie nationale de croissance verte en insistant sur la durabilité de l'énergie, des villes, de l'agriculture, des forêts et des transports. En se basant sur son expérience de gestion de divers fonds pluripartenaires, le PNUD œuvrera en faveur de l'amélioration de l'accès à l'énergie durable hors réseau pour les ménages ruraux et de l'utilisation de l'énergie à des fins productives en ciblant tout particulièrement les ménages dirigés par une femme. Compte tenu des effets de la déforestation et de la dégradation des ressources naturelles sur les moyens de subsistance, le PNUD mettra à profit son partenariat avec le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement, le

Gouvernement norvégien et le FEM pour promouvoir la gestion forestière durable et la préservation de la diversité biologique.

Pilier III

Renforcement de la gouvernance démocratique et des capacités

19. L'orientation stratégique dominante de ce pilier consiste à renforcer les capacités des institutions nationales et infranationales. Le programme s'articulera autour de plusieurs priorités interdépendantes : a) renforcement de la transparence, de la responsabilité, de l'état de droit et de la justice pour les femmes et les groupes vulnérables, dans le respect des obligations internationales en matière de droits de l'homme; b) sensibilisation et prévention en matière de corruption, et application des mesures de lutte contre la corruption; c) consolidation du processus démocratique; d) renforcement des capacités nationales en faveur de la cohésion sociale et de la prévention des conflits; e) promotion de la gouvernance locale et de la prestation de services décentralisée, notamment de la participation active des citoyens.

20. Le PNUD aidera les institutions démocratiques, telles que la Chambre des représentants du peuple, la Chambre de la Fédération, la Commission éthiopienne des droits de l'homme, le Médiateur, le Conseil électoral national éthiopien et la Commission fédérale d'éthique et de lutte contre la corruption, à s'acquitter de leurs mandats. Ce soutien portera sur le renforcement d'institutions et la responsabilité verticale au travers du renforcement des systèmes d'intégrité et des mécanismes de rétroinformation qui permettent aux citoyens de faire confiance à ces institutions. Le PNUD renforcera la capacité du Ministère des affaires fédérales à mettre en œuvre les stratégies nationales de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Il apportera son soutien au perfectionnement des cadres et à la gestion du changement aux échelons fédéral et régional, en mettant l'accent sur les femmes occupant des postes de responsabilité. À cette fin, il travaillera de concert avec le Ministère de la fonction publique pour mettre à niveau les compétences et les connaissances des fonctionnaires afin d'améliorer la qualité des services publics proposés aux citoyens.

21. Le bureau de pays aura recours à une panoplie de modalités et de partenariats avec des partenaires de développement tels que le Ministère du développement international du Royaume-Uni, le Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada, l'Agence norvégienne de développement international, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, l'UE, les organismes des Nations Unies, le secteur privé et les organisations de la société civile, le cas échéant. Il appuiera la prise en compte du principe d'égalité des sexes dans toutes les composantes du programme, conformément à la Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes, en utilisant le système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes et le label Égalité des sexes pour suivre les progrès.

III. Administration du programme et gestion des risques

22. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats

correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les directeurs de programme au niveau du pays, de la région et du siège doivent rendre compte des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes.

23. Le programme sera exécuté au niveau national et c'est essentiellement la modalité de la mise en œuvre nationale qui sera utilisée. Le bureau de pays pourra envisager la mise en œuvre directe afin de garantir les résultats tout en veillant à l'appropriation nationale du programme. La réussite de la mise en œuvre dépendant des capacités nationales, le programme comportera des actions ciblées de renforcement des capacités destinées aux partenaires d'exécution. Le PNUD coopèrera avec l'équipe de pays des Nations Unies pour la réalisation d'évaluations approfondies des capacités des partenaires d'exécution, conformément à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds.

24. Le programme est exposé à un certain nombre de risques, notamment la diminution des flux d'aide publique au développement du fait de la crise financière mondiale et l'instabilité régionale en Somalie et au Soudan du Sud, qui pourrait provoquer un afflux de réfugiés et avoir des conséquences sur le programme de développement national. La vulnérabilité de l'Éthiopie face aux risques naturels, ainsi que son fort taux de croissance démographique annuelle (2,5 %) sont d'autres facteurs menaçant les résultats en matière de développement.

25. L'atténuation des risques sera intégrée au programme dès sa conception. Le bureau de pays adoptera, pour sa programmation, les nouvelles normes d'assurance qualité du PNUD et ses normes sociales et environnementales. Des efforts seront réalisés pour : accroître le nombre de bailleurs de fonds du PNUD et la mobilisation des ressources en améliorant la communication et la visibilité des bailleurs de fonds; concevoir un système d'alerte rapide; maintenir la participation du Gouvernement aux coûts; exploiter les réseaux de savoirs et la coopération Sud-Sud; créer des synergies avec le programme régional. Une unité d'appui à la mise en œuvre a vu le jour au sein du bureau de pays afin de soutenir la mise en œuvre du programme et d'assurer le suivi des risques et des progrès réalisés.

IV. Suivi et évaluation

26. Le suivi et l'évaluation seront réalisés conformément au cadre de suivi et d'évaluation du PNUAD et au cadre national (GTP II) afin de promouvoir le recours aux sources de données nationales et de veiller à l'alignement et aux synergies lors de la communication des résultats. L'approche de suivi et d'évaluation insistera également sur l'investissement en la matière du PNUD et de ses partenaires. En collaboration avec d'autres partenaires, le PNUD renforcera les capacités nationales de planification, surveillance et suivi des résultats en matière de développement dans le contexte des objectifs de développement durable et du plan GTP II en soutenant la Commission nationale de planification et son dialogue de haut niveau régulier avec le Gouvernement, les partenaires de développement et les autres parties prenantes. Cela sera également étroitement aligné sur la Stratégie nationale de développement des statistiques pour la période 2015/2016-2019/2020.

27. Le PNUD tentera de combler les écarts entre les niveaux de référence et les niveaux cible du programme de pays et consacrerá au moins 3 % du budget du programme au soutien du renforcement des capacités de suivi et d'évaluation des partenaires, de la production de données nationales et de la mise en œuvre des plans d'évaluation. Il s'efforcera de renforcer la participation des parties prenantes en organisant conjointement des visites sur le terrain et des examens périodiques du programme, ainsi que via la participation régulière aux réunions du comité directeur et aux groupes thématiques et techniques sur l'impact du PNUAD. Le bureau de pays mènera des travaux de recherche sur les politiques et de gestion des connaissances dans les trois composantes principales du programme durant toute sa durée.

28. La recherche sur les politiques portera essentiellement sur les thèmes suivants : analyse de la pauvreté et des inégalités; possibilités et défis en matière de croissance sans exclusion et de transformation structurelle; évaluation des risques et vulnérabilités aux niveaux macro et micro; compréhension des conséquences probables du changement climatique à court et moyen terme; mise au jour des valeurs environnementales, économiques et sociales de la biodiversité et des zones protégées; évaluation des résultats des politiques, réformes et stratégies en matière de gouvernance; compréhension du rôle des différents systèmes, mécanismes et structures mis en place en vue de la démocratisation, du développement et de la transformation.

29. L'analyse des effets sur l'équité, le développement humain, l'innovation et l'analyse des politiques concernent les trois composantes du programme. Le programme de recherche sera mené en collaboration avec les organismes des Nations Unies, les universités publiques, l'*Ethiopia Economics Association* et l'*Ethiopia Development Research Institute*. Il aura également recours à la coopération Sud-Sud pour faciliter le partage des connaissances afin d'affiner le programme de pays et de fournir des services consultatifs pour l'élaboration des politiques aux interlocuteurs gouvernementaux.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour l'Éthiopie (2016-2020)

Priorité ou objectif du pays : transformation structurelle et croissance sans exclusion

Réalisation 1 visée par le PNUAD : à l'horizon 2020, l'Éthiopie est parvenue à une croissance solide et sans exclusion de son secteur agricole en ce qui concerne la production, la productivité et la commercialisation.

Réalisation correspondante du plan stratégique : la croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du PNUAD</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)</i>
<p>1.1. Principales cultures vivrières² en millions de quintaux (ventilation par type d'agriculteur)</p> <p>Niveau de référence (2013) Total : 251 Petits exploitants agricoles : 241 Exploitations agricoles commerciales : 10</p> <p>Niveau cible Total : 414 Petits exploitants agricoles : 397 Exploitations agricoles commerciales : 17</p> <p>1.2. Dépenses publiques dans le secteur agricole en % du PIB Niveau de référence (2015) : 0,7 % Niveau cible : 0,9 % du PIB</p> <p>1.3. Valeur des exportations agricoles (en milliards de dollars des États-Unis) Niveau de référence : 2,3 (2014) Niveau cible : 2,8</p>	<p>Source : rapports de situation du Ministère des finances et du développement économique pour le plan GTP II, rapports de l'ATA, rapports du Ministère de l'agriculture</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Entité responsable : ATA, Ministère des finances et du développement économique, Ministère de l'agriculture</p>	<p>Produit 1 : les agriculteurs ont renforcé leurs compétences et capacités techniques et adopté des approches de filières intégrées pour la commercialisation des céréales, légumineuses et oléagineux.</p> <p>Indicateur 1 : nombre de ménages utilisant des méthodes agricoles améliorées (technologie, semences, engrais et autres services de vulgarisation) Niveau de référence : 15 200 000 Niveau cible : 19 760 000</p> <p>Indicateur 2 : nombre de groupements agricoles utilisant des techniques améliorées pour le stockage à la ferme et les autres manutentions post-récolte Niveau de référence : 30 Niveau cible : 45</p> <p>Indicateur 3 : nombre de coopératives et groupements agricoles sous contrat avec des acheteurs ou intégrés à des réseaux de commercialisation rémunérateurs Niveau de référence : coopératives primaires : 270 groupements agricoles : 30 Niveau cible : coopératives primaires : 405 groupements agricoles : 45</p>	<p>Ministère de l'agriculture, ATA, Fondation Bill et Melinda Gates, Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada</p>	<p>Ressources ordinaires : 13 669 000</p> <p>Autres ressources : 17 107 000</p> <p>Total : 30 776 000</p>

² Céréales, légumineuses et oléagineux.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du PNUAD</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)</i>
	<p>Source : rapports de situation sur le plan GTP II, rapports de l'ATA, rapports du Ministère de l'agriculture</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Entité responsable : ATA, Ministère de l'agriculture</p>	<p>Produit 2 : capacités renforcées du Ministère de l'agriculture, aux échelons national et infranational, en matière de planification, mise en œuvre et suivi des services agricoles.</p> <p>Indicateur 1 : nombre de petits exploitants agricoles et de pasteurs bénéficiant de services de vulgarisation agricole Niveau de référence : petits exploitants agricoles : 10 880 000 pasteurs : 469 000 Niveau cible : petits exploitants agricoles : 14 570 000 pasteurs : 586 250</p> <p>Indicateur 2 : nombre d'agriculteurs censés avoir bénéficié des conseils du centre d'analyse des sols Niveau de référence : 0 Niveau cible : 500 000</p>	Ministère de l'agriculture, ATA, Fondation Bill et Melinda Gates, Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada	
Priorité ou objectif du pays : Transformation structurelle et croissance sans exclusion				
Réalisation 2 visée par le PNUAD : À l'horizon 2020, la croissance des secteurs de l'industrie et des services, stimulée par le secteur privé, est inclusive, durable, compétitive et génératrice d'emplois.				
Réalisation correspondante du plan stratégique : La croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.				
2.1. Part de l'industrie dans le PIB	<p>Source : rapports du Ministère de l'industrie</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Entité responsable : Ministère de l'industrie</p>	<p>Produit 1 : les secteurs manufacturiers prioritaires³ identifiés dans le Plan de croissance et de transformation sont plus inclusifs, productifs et compétitifs sur les marchés régionaux et internationaux</p> <p>Indicateur 1 : nombre d'emplois créés dans le secteur manufacturier Niveau de référence : 0 Niveau cible : 400 000</p> <p>Indicateur 2 : % des activités concernées ayant davantage accès à l'information industrielle Niveau de référence : 0 % Niveau cible : 40 %</p>	Ministère de l'industrie, Administration éthiopienne des recettes fiscales et des douanes, CSA, Microsoft, Ministère du développement international du Royaume-Uni, UE, Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada, ONUDI, UNESCO	<p>Ressources ordinaires : 13 670 000</p> <p>Autres ressources : 36 580 000</p> <p>Total : 50 250 000</p>
<p>Niveau de référence (2014) : 14 %</p> <p>Niveau cible : 22 %</p>				
2.2. Exportations d'articles manufacturés en % des exportations totales de marchandises				
<p>Niveau de référence (2013/14) : 5 %</p> <p>Niveau cible (2019/2020) : 18 %</p>				

³ Les secteurs prioritaires sont le textile, le cuir, la métallurgie et l'agro-industrie.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du PNUAD	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)
2.3. Nombre de touristes Niveau de référence 2013 : 629 050 Niveau cible : 1 000 000	<p>Source : rapports de situation du Ministère des finances et du développement économique sur le Plan de croissance et de transformation, rapports de l'Agence fédérale pour le développement des petites et microentreprises (FeMSEDA)</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Entité responsable : Ministère des finances et du développement économique, FeMSEDA</p>	<p>Produit 2 : amélioration de l'accès des PMME aux produits et services financiers novateurs</p> <p>Indicateur 1 : nombre de PMME ayant accès à de nouveaux produits/services financiers Niveau de référence : 0 Niveau cible : 100</p> <p>Produit 3 : les entreprises du secteur privé ont renforcé leurs compétences pour gagner en productivité et en compétitivité</p> <p>Indicateur 1 : nombre de créations d'emplois et de sources de revenus (ventilation par sexe) Niveau de référence : Hommes : 0 Femmes : 0 Niveau cible : Hommes : 200 000 Femmes : 100 000</p> <p>Indicateur 2 : nombre de chefs d'entreprise ayant davantage accès aux services de conseil en investissement (ventilation par sexe) Niveau de référence : Hommes : 2 168 Femmes : 2 359 Niveau cible : Hommes : 40 000 Femmes : 40 000</p>	<p>Banque nationale d'Éthiopie (NBE), Banque éthiopienne de développement, institutions financières participantes, FeMSEDA</p> <p>Ministère du développement urbain, du logement et de la construction, FeMSEDA, Ministère de l'industrie</p>	

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du PNUAD</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)</i>
	<p>Source : rapports annuels de l’Autorité éthiopienne pour les affaires maritimes (EMAA)</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Entité responsable : EMAA</p>	<p>Produit 4 : Amélioration des services de facilitation du commerce et des services logistiques pour gagner en compétitivité commerciale</p> <p>Indicateur 1 : Degré d’amélioration des capacités de l’EMAA à fournir des services compétitifs en matière de facilitation du commerce et de logistique</p> <p>Niveau de référence : 2⁴</p> <p>Niveau cible : 4</p> <p>Indicateur 2 : temps de séjour des cargaisons dans le port d’entrée maritime</p> <p>Niveau de référence : 44 jours</p> <p>Niveau cible : 10 jours</p>	<p>Ministère du commerce, EMAA, Ministère de l’industrie, NBE</p>	
	<p>Source : rapports de situation du Ministère des finances et du développement économique sur le plan GTP II, rapports annuels de l’Organisation éthiopienne du tourisme (ETO)</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Entité responsable : ETO, Ministère des finances et du développement économique</p>	<p>Produit 5 : Environnement amélioré et porteur pour un secteur du tourisme élargi et durable</p> <p>Indicateur 1 : Mesure dans laquelle les centres de services touristiques disposent des capacités financières et humaines nécessaires à l’expansion du secteur du tourisme⁵</p> <p>Niveau de référence : 1</p> <p>Niveau cible : 4</p> <p>Indicateur 2 : Nombre d’emplois créés par le secteur du tourisme</p> <p>Niveau de référence : 783 638</p> <p>Niveau cible : 1 000 000</p>	<p>Ministère de la culture et du tourisme, ETO</p>	

⁴ Échelle de notation, de 1 à 5 : 1 = faible; 2 = inférieur à la moyenne; 3 = moyenne; 4 = supérieur à la moyenne; 5 = élevé.

⁵ *ibid.*

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du PNUAD	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)
Priorité ou objectif du pays : L'Éthiopie doit devenir une économie à revenu intermédiaire verte, neutre du point de vue des émissions de CO2 et à l'épreuve du changement climatique à l'horizon 2025.				
Réalisation visée par le PNUAD (ou équivalent) : À l'horizon 2020, les principales institutions gouvernementales au niveau fédéral et dans l'ensemble des régions et des villes sont en mesure de planifier, mettre en œuvre et suivre les actions prioritaires en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ainsi que la gestion durable des ressources naturelles.				
Réalisation correspondante du plan stratégique : Les pays sont à même de réduire les risques de conflit et de catastrophe naturelle, notamment ceux liés aux changements climatiques.				
3.1. Émissions annuelles de gaz à effet de serre (en millions de tonnes équivalent CO2) Niveau de référence : 130 Niveau cible : 130	Source : troisième communication nationale, rapports sectoriels, Ministère du développement urbain, du logement et de la construction, Ministère de l'environnement et des forêts, Ministère de l'eau, de l'irrigation et de l'énergie, Ministère de l'agriculture, rapports du Ministère de la culture et du tourisme, secteurs concernés par la stratégie CRGE	Produit 1 : Amélioration des capacités financières, techniques et institutionnelles des secteurs concernés par la stratégie CRGE et des ministères de tutelle en vue de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de stratégies et plans en faveur d'une économie et d'une société vertes à l'épreuve du changement climatique. Indicateur 1 : Nombre de ménages bénéficiant d'initiatives d'atténuation et d'adaptation Niveau de référence : à déterminer Niveau cible : 250 000 ménages	Ministère de l'eau, de l'irrigation et de l'énergie, Ministère des finances et du développement économique, Ministère de l'environnement et des forêts, Ministère de l'industrie, Ministère des transports, Ministère du développement urbain, du logement et de la construction, bureaux des États régionaux	Ressources ordinaires : 13 680 000 Autres ressources : 69 370 000 Total : 83 050 000
3.2. Poids de l'énergie renouvelable (en gigawatt-heure) Niveau de référence : 8 702 Niveau cible : 58 703	Fréquence de la collecte : annuelle Entité responsable : Ministère du développement urbain, du logement et de la construction, Ministère de l'environnement et des forêts, Ministère de l'eau, de l'irrigation et de l'énergie, Ministère de l'agriculture, secteurs concernés par la stratégie CRGE (Ministère de la culture et du tourisme, notamment)	Indicateur 2 : Nombre de villes mettant en œuvre des initiatives de gestion des déchets et de verdissement urbain Niveau de référence : 2 Niveau cible : 16 Indicateur 3 : Nombre de ménages ruraux adoptant des technologies d'adaptation au changement climatique Niveau de référence : 0 Niveau cible : 20 000 Indicateur 4 : Nombre de secteurs ayant mis en place des systèmes améliorés pour l'accès, le suivi et la communication en matière d'utilisation du financement de l'action climatique Niveau de référence : 0 Niveau cible : 7		
3.3. Nombre d'hectares gérés durablement (boisement/reboisement, gestion des zones protégées, préservation de la biodiversité et des écosystèmes) Niveau de référence : 1 200 000 Niveau cible : 6 700 000				

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du PNUAD	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)
		<p>Indicateur 5 : Nombre de ménages ruraux ayant accès aux initiatives en matière de technologies vertes Niveau de référence : 9 000 000 Niveau cible : 9 800 000</p>		
	<p>Source : Ministère de l'environnement et des forêts, Ministère de l'agriculture, <i>Ethiopia Wildlife Conservation Authority</i> (EWCA), rapports du <i>Ethiopian Biodiversity Institute</i> (EBI)</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Entité responsable : Ministère de l'environnement et des forêts, Ministère de l'agriculture, EWCA, EBI</p>	<p>Produit 2 : Les administrations régionales sont en mesure de veiller sur les ressources naturelles, la biodiversité et les écosystèmes en ce qui concerne leur préservation, leur utilisation durable et leur accès.</p> <p>Indicateur 1 : Nombre de ménages bénéficiant de la gestion forestière durable et de la préservation de la diversité biologique Niveau de référence : à déterminer Niveau cible : 75 000</p> <p>Indicateur 2 : Degré de gestion durable et de préservation des zones protégées (forêt, espèces sauvages et sites protégés).⁶ Niveau de référence : 1 Niveau cible : 3</p>	<p>EWCA, EBI, Ministère des finances et du développement économique, régions et villes</p>	
	<p>Source : <i>National Meteorology Agency</i> (NMA), rapports du Ministère de l'environnement et des forêts, Division de la gestion des risques de catastrophes et de la sécurité alimentaire</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Entité responsable : secteurs concernés par la stratégie CRGE, Ministère de la culture et du tourisme</p>	<p>Produit 3 : Amélioration des capacités institutionnelles, à tous les niveaux, permettant de gérer, coordonner et intégrer efficacement les politiques, plans, stratégies et programmes de GRC et d'utiliser les systèmes d'information climatologique et d'alerte rapide.</p> <p>Indicateur 1 : Degré d'amélioration des capacités de coordination en matière de planification préalable et de réaction aux catastrophes⁷ Niveau de référence : 2 Niveau cible : 4</p> <p>Indicateur 2 : Nombre de woredas (districts) ayant accès aux informations concernant le climat et les alertes rapides Niveau de référence : 74 Niveau cible : 250</p>	<p>NMA, Division de la gestion des risques de catastrophes et de la sécurité alimentaire /Ministère de l'agriculture, Ministère de l'eau, de l'irrigation et de l'énergie, bureaux régionaux</p>	

⁶ Échelle de notation, de 1 à 5 : 1 = faible; 2 = inférieur à la moyenne; 3 = moyenne; 4 = supérieur à la moyenne; 5 = élevé.

⁷ Échelle de notation, de 1 à 5 : 1 = faible; 2 = inférieur à la moyenne; 3 = moyenne; 4 = supérieur à la moyenne; 5 = élevé.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du PNUAD	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)
	<p>Source : Ministère du développement urbain, du logement et de la construction, Ministère de l'eau, de l'irrigation et de l'énergie, Ministère de la science et de la technologie, rapports du Ministère de la culture et du tourisme et du Ministère de l'environnement et des forêts, Division de la gestion des risques de catastrophes et de la sécurité alimentaire</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Entité responsable : Ministère de l'environnement et des forêts, Ministère de l'eau, de l'irrigation et de l'énergie, Ministère de la culture et du tourisme</p>	<p>Indicateur 3 : Nombre de ménages ruraux bénéficiant des systèmes d'information climatologique et d'alerte rapide. Niveau de référence : 2 800 000 Niveau cible : 9 015 000</p> <p>Produit 4 : Amélioration de la résilience des ménages et communautés dans les zones à risques, notamment de l'aide au rétablissement des moyens de subsistance fournie aux réfugiés, aux communautés d'accueil et aux déplacés.</p> <p>Indicateur 1 : nombre de communautés disposant de plans de proximité en matière de planification préalable et de réaction aux catastrophes Niveau de référence : 54 Niveau cible : 180</p> <p>Indicateur 2 : nombre de ménages bénéficiant d'une aide vitale au rétablissement des moyens de subsistance Niveau de référence : 35 000 Niveau cible : 47 750</p>	<p>Division de la gestion des risques de catastrophes et de la sécurité alimentaire (échelons fédéral et régional), Ministère des finances et du développement économique (échelons fédéral et régional), Groupe de travail technique national sur la GRC, organismes des Nations Unies</p>	

Priorité ou objectif du pays : La démocratie et la bonne gouvernance sont entretenues par la participation de la population, et la justice sociale est assurée.

Réalisation visée par le PNUAD avec la participation du PNUD : Les principales institutions gouvernementales et les autres parties prenantes renforcent leurs capacités afin de veiller au développement équitable, efficace, responsable, participatif et tenant compte de la problématique hommes-femmes.

Réalisation correspondante du plan stratégique : Il est répondu aux attentes des citoyens en ce qui concerne la liberté d'expression, le développement, l'état de droit et le respect du principe de responsabilité, grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides.

4.1. Pourcentage de citoyens considérant que les institutions garantes des droits de l'homme, de la justice, du principe de surveillance/responsabilité et de la démocratie (Commission	Source : rapport de situation annuel du plan GTP II, examen à mi-parcours du PNUAD, rapports sur les projets, délibérations	Produit 1 : Amélioration des capacités institutionnelles et techniques du système judiciaire à proposer à tous (notamment aux femmes et aux groupes vulnérables) une justice accessible, efficace et responsable.	Ministère de la justice, Commission éthiopienne des droits de l'homme, Cour suprême (échelon fédéral/régional), services de police	Ressources ordinaires : 13 680 000 Autres ressources :
---	--	--	--	---

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du PNUAD	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)
<p>éthiopienne des droits de l'homme, Médiateur, Ministère de la justice, Chambre des représentants du peuple, Commission fédérale d'éthique et de lutte contre la corruption, NEBE) sont accessibles, réceptives et indépendantes.</p> <p>Niveau de référence : à déterminer Niveau cible : à déterminer</p> <p>4.2. Pourcentage de citoyens jugeant la fonction publique éthiopienne responsable, transparente, réceptive et efficace</p> <p>Niveau de référence : 60 % Niveau cible : 85 %</p> <p>4.3. Pourcentage de femmes au Parlement national</p> <p>Niveau de référence : 38,7 Niveau cible : à déterminer</p>	<p>parlementaires et rapports institutionnels, sondages d'opinion et état des lieux</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle, trimestrielle, tous les 5 ans</p> <p>Entité responsable : Gouvernement éthiopien, Commission éthiopienne des droits de l'homme, Cour suprême, Médiateur, Ministère de la justice, PNUD, équipe de pays des Nations Unies</p>	<p>Indicateur 1 : Nombre de centres d'aide judiciaire créés Niveau de référence : 2013 : 123 Niveau cible : 246</p> <p>Indicateur 2 : Nombre de bénéficiaires (femmes et groupes vulnérables, notamment) ayant recours au centres d'aide judiciaire (ventilation par sexe) Niveau de référence Hommes : 4 974 Femmes : 15 026 Niveau cible Hommes : 50 000 Femmes : 150 000</p>	<p>fédéraux/régionaux, Ministère de la femme, de l'enfance et de la jeunesse, organisations de la société civile, organisations de personnes handicapées, administration pénitentiaire fédérale/régionale, <i>Bureau of Justice</i>, Chambre des représentants du peuple, universités publiques et privées</p>	<p>47 120 000 Total : 60 800 000</p>
	<p>Source : rapports parallèles du Gouvernement et des organisations de la société civile aux organes conventionnels, Commission éthiopienne des droits de l'homme, débats parlementaires</p> <p>Fréquence de la collecte : tous les 3 ans, semestrielle</p> <p>Entité responsable : Gouvernement éthiopien</p>	<p>Produit 2: Amélioration des capacités des institutions des droits de l'homme et autres parties prenantes à mettre en œuvre/faire respecter les obligations et normes internationales/régionales en matière de droits de l'homme.</p> <p>Indicateur 1 : % de mise en œuvre des recommandations acceptées issues de l'examen périodique universel Niveau de référence (2014) : 75 % Niveau cible : 100 %</p> <p>Indicateur 2: Nombre d'affaires/plaintes en matière de droits de l'homme traitées et résolues par la Commission éthiopienne des droits de l'homme durant l'année de leur soumission Niveau de référence (2014) : 2 000 Niveau cible : 10 000</p>	<p>Chambre des représentants du peuple, Commission éthiopienne des droits de l'homme, Ministère des Affaires étrangères, Ministère de la justice, organisations de la société civile</p>	
	<p>Source : rapport de situation annuel du plan GTP, examen à mi-parcours du PNUAD, rapports du NEBE, de la Commission fédérale d'éthique et de lutte contre la corruption et du</p>	<p>Produit 3: La Commission fédérale d'éthique et de lutte contre la corruption, le Médiateur et le Ministère des mines sont à même de prendre des mesures de sensibilisation et de prévention et des mesures de lutte contre la corruption et les négligences administratives dans tous les secteurs et pour toutes les parties prenantes.</p>	<p>Chambre des représentants du peuple, Médiateur, Commission fédérale d'éthique et de lutte contre la corruption, NEBE, organisations de la société civile, médias, Ministère des Affaires étrangères,</p>	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du PNUAD	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)
	<p>Médiateur, Ministère des mines/Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), rapports d'organisations de la société civile, médias, délibérations parlementaires, sondages d'opinion et état des lieux</p> <p>Fréquence de la collecte : tous les 5 ans, annuelle, trimestrielle.</p> <p>Entité responsable : PNUD, équipe de pays des Nations Unies, partenaires d'exécution</p>	<p>Indicateur 1: Nombre d'affaires et plaintes traitées et résolues par le Médiateur Niveau de référence : traitées (2012) : 988 résolues (2012) : 104 Niveau cible traitées : 2 000 résolues : 1 000</p> <p>Indicateur 2: Nombre d'affaires et plaintes traitées par la Commission fédérale d'éthique et de lutte contre la corruption Niveau de référence (2014) : 4 592 Niveau cible : 9 000</p> <p>Indicateur 3: Nombre de rapports annuels validés et publiés sur les industries extractives conformes aux exigences de l'ITIE Niveau de référence : 0 Niveau cible : 4 sur la durée du programme de pays (1 par an)</p>	<p>Ministère des mines, Ministère de la fonction publique, Ministère des finances et du développement économique, Ministère du développement urbain, du logement et de la construction, Ministère de l'agriculture, Ministère des mines, <i>Ethiopian Civil Service University</i>, partenaires de développement</p>	
	<p>Source : Ministère des finances et du développement économique, Ministère du développement urbain, du logement et de la construction, Ministère de l'agriculture, Ministère des mines et leurs homologues régionaux, Ministère des Affaires étrangères, Ministère de la femme, de l'enfance et de la jeunesse</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Entité responsable : PNUD, Gouvernement éthiopien</p>	<p>Produit 4: Les institutions garantes du principe de surveillance et de la démocratie (Chambre des représentants du peuple, NEBE, vérificateur général des comptes fédéral) sont à même de réaliser des tâches essentielles de renforcement de la responsabilité, de la participation, de la représentation, des élections démocratiques et de l'égalité des sexes.</p> <p>Indicateur 1: % de recommandations annuelles des commissions parlementaires permanentes en matière de surveillance mises en œuvre par l'Exécutif Niveau de référence : 60 % Niveau cible : 80 %</p> <p>Indicateur 2: degré de mise en œuvre des mécanismes de résolution des litiges électoraux⁸ Niveau de référence : 2 Niveau cible : 3</p> <p>Indicateur 3: Nombre de questions et recommandations spécifiques aux femmes issues d'audiences publiques portées devant le Parlement par le groupe parlementaire féminin</p>	<p>Chambre des représentants du peuple, NEBE, partenaires de développement</p>	

⁸ Échelle de notation, de 1 à 5 : 1 = faible; 2 = inférieur à la moyenne; 3 = moyenne; 4 = supérieur à la moyenne; 5 = élevé.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du PNUAD	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)
		<p>Niveau de référence : 0 Niveau cible : 4</p> <p>Produit 5: Les pouvoirs publics et autres parties prenantes, aux échelons national et local, sont à même de prévenir les conflits et de promouvoir la paix et la sécurité</p> <p>Indicateur 1: Nombre de systèmes d'alerte rapide en cas de conflit capables d'analyser, de prévenir et de réagir aux conflits Niveau de référence : 39 Niveau cible : 75</p> <p>Indicateur 2: Degré de mise en œuvre de l'architecture de paix⁹ Niveau de référence : 2 Niveau cible : 4</p>	<p>Ministère des Affaires étrangères, Conseil interreligieux d'Éthiopie, partenaires de développement</p>	
	<p>Source : rapports annuels des régions/woredas, rapports de projet</p> <p>Fréquence de la collecte : semestrielle</p> <p>Entité responsable : PNUD, Ministère des finances et du développement économique</p>	<p>Produit 6: Les administrations locales sont à même de fournir des services de base améliorés, de répondre aux priorités exprimées par les citoyens et de promouvoir la responsabilité et la participation à l'échelon local.</p> <p>Indicateur 1: Nombre de woredas (districts) ayant amélioré leurs capacités de planification, de mise en œuvre et de suivi en matière de prestation de services de base Niveau de référence : 0 Niveau cible : 100</p> <p>Indicateur 2: Nombre de woredas (districts) à même de mobiliser des ressources au plan local pour accélérer la croissance économique locale Niveau de référence : 0 Niveau cible : 100</p> <p>Indicateur 3: Nombre de woredas (districts) ayant institutionnalisé la participation communautaire et les plateformes de dialogue/participation Niveau de référence : 40 Niveau cible : 100</p>	<p>Ministère des finances et du développement économique, bureaux régionaux des finances et du développement économique</p>	

⁹ *ibid.*